



## *Gazette spéciale* *Numéro 75 – Décembre 2022*



Chers Neuillois,  
Chères Neuilloises,

La fin de l'année approche et avec elles les fêtes de Noël.  
Vous trouverez dans cette gazette le programme des festivités offertes aux seniors et aux enfants de notre village.

Les parents sont cordialement invités à la remise du cadeau par le Père-Noël, mais les grands-parents, frères et sœurs peuvent bien entendu accompagner nos jeunes pousses Neuilloises.

Vous avez noté que le soir du mercredi 14 Décembre, à partir de 18h, devant la Mairie, vous pourrez venir échanger et prendre le verre de l'amitié (vin chaud ou autre collation).

Seront joints à cette gazette ultime de l'année 2022 :

- Le planning de la collecte des déchets ménagers, sélectifs et déchets verts pour 2023.
- La collecte des sapins le mercredi 11 Janvier 2023

Il me reste à vous souhaiter une bonne approche des fêtes de fin d'année, en remerciant celles et ceux qui ont ou vont décorer leur habitation, donnant à La Neuville en Hez, un air de fête et de bien-être en ce mois de décembre.

Avec ma sympathie à tous.

Jean-François DUFOUR,  
Maire



# MESSAGE IMPORTANT

Le Père Noël sera présent à  
LA NEUVILLE EN HEZ  
le Mercredi 14 Décembre 2022  
de 18h00 à 19h00 (sous barnum)

Après avoir sillonné les rues de notre village  
au cours de cette journée,  
le Père Noël sera présent  
pour les enfants du village et des alentours  
pour recevoir les commandes de jouets des enfants.

Les dessins, et les lettres seront les bienvenus.  
Alors, PARENTS, n'oubliez pas pour vos enfants  
la date du :

*Mercredi 14 Décembre 2022*

**Le père-Noël rappelle à tous les enfants qui vont lui déposer leur lettre de bien noter au dos leur nom, prénom ainsi que leur adresse. Sans cela, le père Noël ne pourra pas leur répondre.**

**Il compte sur vous !**





**La plupart des familles ont reçu l'information concernant la journée de la distribution des cadeaux qui se tiendra :**

***Le samedi 17 décembre à la Salle des Fêtes  
De 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00***

**Pour les familles des enfants non scolarisés sur la commune ou pas en âge d'être scolarisés, vous êtes également invités à participer à ces festivités.**

**Après le passage auprès du Père-Noël, et après avoir récupéré votre photo souvenir 2021 si vous l'aviez faite, vous pourrez à la sortie si vous le souhaitez, sous un barnum extérieur et chauffé, passer quelques minutes autour d'un vin chaud (pour les parents), d'un chocolat chaud ou diverses boissons pour tous.**

**Pour les familles n'ayant pu venir, la récupération des jouets et cadeaux s'effectuera à la Mairie, le Mardi 20 Décembre à partir de 18h00 jusque 19h00, les lundis de 11h à 12h et les vendredis de 15h30 à 16h30 jusqu'au 13 janvier inclus.**

**Nous vous rappelons qu'il ne sera pas possible de récupérer les jouets et cadeaux pour une autre famille.**

## **Du bon sens pour le bien vivre ensemble à La Neuville en Hez.**

### **Chiens :**

Plusieurs habitants de notre village venant de différents secteurs m'ont fréquemment fait part de la nuisance due aux aboiements incessants de chiens.

Il est bon de rappeler que les aboiements répétés en période nocturne, mais aussi en journée, ne sont pas admissibles.

Merci de veiller à ce que votre chien ait un comportement acceptable pour votre environnement.

Et si vous le promenez, n'oubliez pas de ramasser ce qu'il pourrait laisser derrière lui.



### **Stationnement de véhicules :**

Nous sommes conscients que nos villages n'ont pas été conçus pour accueillir autant de véhicules, que certaines bâtisses anciennes sont parfois dépourvues de tout garage ou possibilité de parking.

Le regard de la mairie ou de la gendarmerie est souple face à la réglementation qui interdit tout stationnement sur un trottoir, quand les places prévues ou aménagées s'avèrent insuffisantes.

Nous vous demandons de laisser un espace suffisamment large entre votre véhicule (1 mètre minimum) et le mur de votre clôture ou habitation, afin que tout le monde puisse circuler sans encombre, notamment les enfants ou les personnes à mobilité réduite.

Merci donc d'en prendre note.



Si cela persiste, nous serons amenés à aménager le stationnement différemment dans certaines rues de notre village, pour respecter le droit de circulation.

Enfin, n'oubliez pas que si un marcheur vient à être percuté sur la chaussée à cause d'un stationnement sur le trottoir, le propriétaire du véhicule est en totale responsabilité.

Merci par avance.